

Annexe à la délibération d'attribution des aides économiques - 1^{er} semestre 2024
Jurisprudence

Exclusions de l'aide à la création et à la reprise d'entreprise et de l'aide au développement des TPE artisanales, commerciales et de services :

✓ Gîtes

Matériel non éligible :

✓ Ordinateur portable

Condition d'attribution de bonifications :

✓ Pas de bonification en cas d'atteinte du plafond de l'aide

Date de transmission de l'acte: 18/06/2024

Date de réception de l'AR: 18/06/2024

080-200070936-DE_2024_064-DE

A G E D I